



HAL
open science

La maîtrise d'ouvrage urbaine face à l'émergence de nouvelles expertises. L'exemple de l'habitat participatif.

Michael Fenker, Jodelle Zetlaoui-Leger

► To cite this version:

Michael Fenker, Jodelle Zetlaoui-Leger. La maîtrise d'ouvrage urbaine face à l'émergence de nouvelles expertises. L'exemple de l'habitat participatif.. Presses Universitaires François-Rabelais. Les déconvenues de la participation citoyenne: Villes, pouvoirs et légitimités., Presses Universitaires François-Rabelais, 2022. hal-04367214

HAL Id: hal-04367214

<https://hal.science/hal-04367214v1>

Submitted on 29 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La maîtrise d'ouvrage urbaine face à l'émergence de nouvelles expertises. L'exemple de l'habitat participatif, Michael Fenker, Ingénieur de recherche et Jodelle Zetlaoui-Léger, professeure des Écoles Nationales Supérieures des Écoles d'Architecture.

LET- Umr LAVUE (Cnrs 7218), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris – La Villette
mfenker@paris-lavillette.archi.fr ; jzetlaouileger@paris-lavillette.archi.fr

La question de la place des habitants dans la production du cadre de vie s'est posée de manière particulièrement visible ces dernières années en France lors de la mise en œuvre de projets d'écoquartiers, présentés par le Ministère de l'Écologie comme des "leviers d'expérimentation" dans le sillage du Grenelle de l'Environnement. La position voire l'engagement de certaines collectivités vis-à-vis du rôle que pouvait jouer les opérations "d'habitat participatif" dans ces projets paraît tout à fait éclairant à cet égard. Ces dernières se sont souvent trouvées investies de manière plus ou moins anticipée, d'un fort potentiel de mobilisation citoyenne au service de la construction et du portage d'enjeux écologiques. Mais elles ont également révélé les difficultés que rencontrent au plan opérationnel, les maîtrises d'ouvrage urbaines à intégrer des démarches de participation citoyenne dans leurs processus de projet. Ces difficultés tiennent aussi bien aux cultures politiques et professionnelles dominantes en France vis-à-vis de la place des habitants dans la production du cadre de vie (Gardesse et Zetlaoui-Léger, 2017), qu'à la structuration des maîtrises d'ouvrage urbaines et de certaines filières comme celles du logement. Cette contribution vise à illustrer et à étayer ce propos en s'appuyant sur deux recherches que nous avons successivement menées sur le montage et la gouvernance des premiers projets d'écoquartiers en France¹. Elle concerne plus précisément l'intégration d'expériences "d'habitat participatif" dans ces opérations d'urbanisme. Il s'agit de montrer au travers de ces situations de projet, les enjeux de positionnement ou de re-positionnement des acteurs qu'implique la mise en œuvre de démarches participatives.

Après 15 ans d'expériences militantes portées notamment en France par le "Mouvement d'habitat autogéré", la participation des habitants dans la production du logement avait connu un essoufflement à la fin des années 80 dans un contexte réglementaire rendant ce type de projet particulièrement difficile (Bacqué et Carriou, 2011). Depuis le milieu des années 2000, de nouvelles initiatives ont vu le jour, portées par des groupes d'habitants souhaitant prendre en charge ou contribuer activement à la conception de leur habitat, pour échapper à la normalisation de la promotion immobilière classique, optimiser la qualité environnementale de leur logement, réduire le coût de l'accession à la propriété, ou habiter autrement en partageant certains lieux de vie... les objectifs prioritaires pouvant différer selon les cas (Bacqué et Biau, 2010 ; Darroman, 2014). Relayées par un tissu associatif d'habitants et de professionnels de la construction se structurant au plan national, ces aspirations pour une "nouvelle voie d'accès au logement" se sont trouvées progressivement soutenues par des acteurs institutionnels, des collectivités, des opérateurs de logements publics ou privés, et en 2014 par l'État à travers la mise en place d'une législation favorable

¹ Ces recherches ont porté sur un corpus de plus de 187 opérations réalisées en France, dont l'analyse et l'interprétation ont été menées à deux niveaux. L'un, quantitatif, a donné lieu à un traitement statistique du corpus et permis l'élaboration de typologies concernant la thématique générale : les modalités d'association des habitants à ces projets et notamment à leurs dispositifs de pilotage, de suivi et à la définition des contenus programmatiques. L'autre, plus qualitatif, a produit des monographies et exploré des thématiques telles que la maîtrise des opérations par les collectivités dans la durée et leur capacité à mobiliser des compétences et moyens en adéquation avec les ambitions poursuivies. (Zetlaoui-Léger dir., 2013 ; Zetlaoui-Léger dir., 2014)

au montage de tels projets². L'habitat participatif s'est ainsi vu officiellement reconnaître une capacité à pouvoir porter de manière intégrée un ensemble de valeurs, économiques, sociales et environnementales, de manière particulièrement efficiente dans la poursuite d'objectifs de développement urbain durable (Bresson et Tummers, 2014 ; Devaux, 2015a ; Devaux, 2015b).

Au cours de cette contribution nous nous intéresserons à la façon dont ces projets interrogent et peuvent modifier l'organisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine. Dans quelle mesure les positions et les pratiques de la maîtrise d'ouvrage urbaine, les ambitions de celle-ci en matière de développement durable et de démocratie participative, favorisent-elles l'émergence de projets impliquant les habitants dans la production de leur logement ? A l'inverse, les initiatives d'habitat participatif conduisent-elles les collectivités à procéder à des ajustements au niveau du projet urbain ou de la démarche qu'elles mettent en place ?

Après une première partie présentant les évolutions dans les pratiques de projet en matière d'implication des habitants dans les premiers écoquartiers réalisés en France, nous exposerons le cas de trois opérations ayant donné lieu à des expériences d'habitat participatif mettant les maîtrises d'ouvrage urbaines face à de nouveaux défis. Nous étudierons les conditions d'émergence et d'articulation de ces deux niveaux opérationnels puis analyserons dans une dernière partie, la manière dont les collectivités ont adopté des démarches inhabituelles dans la conduite de leurs projets. Nous questionnerons alors la capacité des maîtrises d'ouvrage urbaines à accompagner et à intégrer des dispositifs participatifs dans leurs ingénieries et leur mode de gouvernance.

Intensité et objet de la participation citoyenne dans les projets d'écoquartiers

La seconde moitié des années 2000 a été marquée en France par un regain d'intérêt des pouvoirs publics au plan national et local, pour les démarches participatives dans la production du cadre de vie afin de soutenir et accompagner la transition énergétique et environnementale. Cette nouvelle attitude d'un certain nombre d'acteurs politiques et techniques vis-à-vis de l'implication des habitants dans les projets d'aménagements urbains a été clairement perceptible à l'occasion des premières opérations d'écoquartiers, alors que les injonctions réglementaires des années 80 et début 2000 en faveur d'une "concertation habitante" devant être organisée en amont et tout au long de l'élaboration des projets urbains (Article L. 300. 2 du code de l'urbanisme) avait peu été suivie d'effets.

Les enjeux associés à l'intégration des principes du développement durable dans les modes de vie et les modes d'habiter quotidiens ont suscité des évolutions dans les pratiques de projet en matière de participation citoyenne, même si le stade consultatif peine encore à être dépassé (Zetlaoui-Léger dir., 2013). Les résultats des enquêtes par questionnaires que nous avons menées auprès de chefs de projets d'écoquartiers montrent que dans plus 50%

² La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 définit "l'habitat participatif" comme "*une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis.*" Le législateur a créé deux nouvelles formes juridiques pour aider à la concrétisation de ces projets : la Coopérative d'habitants et la Société d'Attribution et d'Autopromotion.

http://legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/3/24/ETLX1313501L/jo/article_47

des cas, les habitants y auraient été "associés plus que d'habitude", avec la mise en place de dispositifs participatifs nouveaux pour la collectivité. Ces tendances sont bien entendu à nuancer. Alors que de nombreux exemples européens d'écoquartiers montrent que "*lorsque ces quartiers sont conçus avec les habitants, ceux-ci peuvent se l'approprier dès le début comme espace de projet [et que] l'individu change ses comportements s'il est entraîné par un groupe*"³, les analyses que nous avons faites sur les opérations menées en France montrent qu'il existe une véritable méfiance à envisager les habitants comme de possibles co-maîtres d'ouvrage urbains et/ou co-gestionnaires de leur quartier.

Nos travaux nous ont conduits à réaliser trois constats majeurs quant à l'intensité, aux modalités et aux objets de la participation des habitants dans les projets d'écoquartiers (Zetlaoui-Léger dir., 2013).

Dans près des trois quarts des opérations, seuls des dispositifs d'information ou de consultation ont été mis en place, et de façon assez ponctuelle au cours du projet urbain. Si la réunion publique reste l'outil le plus fréquent, on a toutefois assisté à l'émergence de nouveaux dispositifs d'information directement liés aux enjeux de développement durable et plus spécifiquement environnementaux. Ils concernent notamment des actions d'accompagnement à l'installation des habitants dans leurs logements pouvant aller du simple "livret vert" transmis à l'occupant au suivi personnalisé par des professionnels mandatés par le promoteur ou le bailleur. Ces initiatives sont liées au constat fait depuis dix ans par de plus en plus d'opérateurs de logements que les évolutions éco-techniques concernant la gestion de l'énergie dans l'habitat impliquent ou sous-entendent une modification des pratiques des ménages qui ne va pas de soi. Or les décalages entre les usages effectifs et ceux attendus peuvent conduire à des performances très en deçà voire contrevenante aux objectifs escomptés (Renaud, 2012 ; Grudet dir., 2016).

Dans près d'un quart des projets, des démarches dépassant le stade consultatif ont été engagées ; elles concernent alors des objets spécifiques. Elles portent rarement sur la programmation et la conception urbaine d'ensemble du quartier (9,4% des cas), peu sur celle des équipements et des commerces (13,2%). Si les habitants peuvent être associés à la gestion des ressources liées à leur habitat (13,2%), ils ne sont en revanche jamais associés à la programmation et à la conception des logements⁴. Au final, l'espace public est de loin, l'objet sur lequel les habitants sont amenés à significativement intervenir, que ce soit dans leur définition ou leur gestion (55,7%).

Pour ces deux derniers types d'objets, espace public et logement, on note alors un dépassement de la traditionnelle opposition entre démarches *top-down* (organisées par une maîtrise d'ouvrage professionnelle) et *bottom-up* (initiées par des groupes d'habitants), un processus collaboratif, entre acteurs professionnels d'une part, et acteurs issus de la société civile d'autre part, s'organise. D'une part, les démarches participatives impulsées par des habitants n'ont plus forcément une origine contestataire. Dans le cadre des projets d'écoquartiers, elles ont été parfois stimulées par des désirs d'innovations dans la fabrication du cadre de vie en lien avec des enjeux de développement durable. D'autre part, elles ont pu être encouragées et accompagnées par des maîtrises d'ouvrage urbaines soucieuses d'une appropriation collective des projets engagés et des valeurs qui leur étaient associées. Les opérations d'habitat participatif analysées dans le cadre de cette contribution illustrent ces nouvelles dynamiques collaboratives.

³ EMELIANOFF (Cyria), "Les quartiers durables incarnent un nouvel urbanisme", in CHARLOT (Antoine) (dir), *Du quartier à la ville durable. Un nouveau modèle urbain ?* Comité 21, 2011, p. 53.

⁴ Ils ont pu l'être éventuellement à certains travaux de confort dans leur logement.

Thématiques ou objets d'aménagement sur lesquels a porté l'implication des habitants au-delà d'un seuil consultatif

	Fréquence réponses
Programmation urbaine, stratégie urbaine générale	9,4%
Espaces publics,	55,7%
Aménagement d'espaces publics (voiries, places)	19,2%
Mobilité, stationnement	10,8%
Espaces verts, jardins	15,6%
Habitat	
Logements	10,1%
Équipements, services	13,2%
Équipements publics	11,4%
Commerces	1,8%
Gestion environnementale	13,2%
Préservation de la biodiversité, ressources naturelles	4,8%
Traitement des déchets	3,7%
Gestion des énergies	3,7%
Total/ réponses*	100%

* Base enquête n° 1 ("La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France") : 149 réponses apportées par 51 chefs de projets opérations pour lesquelles le stade consultatif a été dépassé.

Les opérations immobilières confiées par des collectivités à des aménageurs, ou plus directement à des promoteurs et bailleurs dans les projets d'écoquartiers suivent souvent leurs propres logiques. Soumises à des procédures et une production très normatives depuis le milieu du XXe siècle, la mise en œuvre de ce type opération exclut traditionnellement toute perspective d'intervention des habitants, qui pourrait venir bousculer les contingences politiques et-ou économiques qui les guident. Le nombre et la typologie des logements sont souvent établis à partir des grandes directives des politiques publiques nationales et locales du logement qui sont traduites dans des documents d'urbanisme, et se trouvent affinées ensuite en fonction de l'équilibre financier recherchée par les aménageurs à l'échelle de chaque opération. Dans le cas de constructions nouvelles, dans des ZAC en particulier, l'aménageur définit ensuite avec un architecte coordonnateur d'opération, la localisation des logements et un cahier des charges de prescriptions à l'attention des promoteurs (Lucan, 2010). Ce travail jugé généralement "très technique", mais étant surtout porteur d'enjeux de commercialisation très importants, n'est quasiment jamais concerté avec la population. Une fois le promoteur désigné, celui-ci achèvera la définition de l'opération avec son propre maître d'œuvre laissant généralement à celui-ci des marges d'invention très réduites se limitant à l'inscription de l'édifice sur la parcelle et au dessin des façades. Les caractéristiques des logements étant grandement prédéfinis par des modèles de rentabilité

économique, l'opération devant se dérouler au plus vite, l'habitant, qu'il soit futur résident ou riverain de l'écoquartier, se trouve de fait exclu de tels processus. Il l'est d'autant plus que tout ou partie de l'aménagement et de la réalisation des projets urbains est aujourd'hui déléguée, parfois à des stades très amont, à des opérateurs privés qui ne seront pas soumis aux obligations de mise en concurrence, et donc de transparence, du code des marchés publics.

Peu étonnant alors que dans l'une de nos enquêtes, seuls 2 chefs de projets sur 50 ayant mis en place des actions participatives dans leur opération d'écoquartier, aient affirmé qu'il était envisageable d'associer les habitants à la programmation ou à la conception des logements ! Même dans le cadre des opérations de renouvellement/rénovation urbaine placées sous l'égide de l'ANRU entre 2003 et 2013 (un tiers des projets d'écoquartiers), et pour lesquelles les résidents actuels ou futurs sont plus facilement identifiables, le principe de "concertation" est généralement cantonné aux procédures de relogement ou-et à l'aménagement des espaces extérieurs⁵.

Les opérations qualifiées "d'habitat participatif" au sens où les définit la loi ALUR depuis 2014, constituent un cas très particulier mais aussi en rupture avec les pratiques traditionnelles⁶, d'implication d'habitants à la production du logement, qui dans un sens plus générique n'existait jusqu'à présent pas en France dans les filières traditionnelles de l'habitat. L'analyse des dossiers de candidatures à l'appel à projet ÉcoQuartier 2011 du Ministère de l'Écologie et du développement Durable menée par les Centres Techniques et de l'Équipement de Lyon ont recensés 66 opérations prévoyant un projet d'habitat participatif. Nos investigations nous ont conduits à identifier 15 opérations pour lesquelles une programmation avait pu être engagée avec des groupes d'habitants constitués en amont ou en cours d'opération.

Parmi celles-ci, nous nous sommes intéressés plus particulièrement à trois projets présentant différents enjeux selon trois types de critères importants : la nature des opérations d'habitat participatif engagées (habitat en autopromotion, en accession progressive à la propriété, habitat coopératif), les modalités d'intégration dans le projet d'écoquartier (moment, rôle joué par l'opération), l'organisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine pour accompagner ces opérations de logement.

Nous avons cherché à répondre aux questions suivantes. Comment ces opérations d'habitat participatif ont-elles fait leur apparition dans les programmes d'écoquartiers ? Comment ont-elles été appréhendés, soutenus, accompagnés par les opérateurs urbains et articulés aux autres éléments de programme des écoquartiers ? Quelles difficultés se sont posées ? Comment l'arrivée de l'habitant, individuellement ou regroupé en association dans le montage d'opérations en "autopromotion" ou en "coopérative d'habitat", conduit-elle à des ajustements au sein des systèmes d'acteurs habituellement en charge de la maîtrise d'ouvrage des projets urbains, notamment entre les élus, les services des collectivités, les offices publics de l'habitat ? Qu'en est-il lorsque les collectivités locales délèguent la maîtrise d'ouvrage urbaine de leurs opérations à des sociétés d'aménagement, mixtes ou privées ?

⁵ Comme l'ont montré les rapports successifs du Comité de suivi de l'ANRU ainsi qu'une publication consacrée à la participation habitante dans ces opérations. •ANRU – *Participation (s) des habitants. Retours d'expériences (2003-2013)*, La Tour d'Aigues [France] : Editions de l'Aube, 2014.

⁶ Et ce, malgré les expérimentations des années 80 soutenues par les pouvoirs publics, comme par exemple, dans le cadre des programmes Conception et Usages de l'Habitat.

L'intégration d'opérations d'habitat participatif dans trois projets d'écoquartier

"L'habitat participatif" sous la forme d'opérations en auto-promotion ou de coopératives d'habitat vient contrecarrer, certes marginalement mais de manière significative, une tendance lourde en France de ne pas associer les futurs résidents à la programmation et à la conception de leur logement.

Les trois opérations d'habitat participatif sur lesquelles nous centrerons notre analyse, ont en commun le fait d'être portées par des collectivités qui ont voulu innover dans le montage de leur projet urbain, avec des démarches collaboratives associant des représentants de la société civile. Cette volonté d'expérimentation se manifeste dans des contextes politico-administratifs territoriaux très différents : les écoquartiers du Séquestre (Tarn) et de Ramonville-Sainte Agne (Haute-Garonne) se situent dans des petites communes sans grands moyens techniques et financiers, l'écoquartier Danube se trouve à proximité du hyper-centre de Strasbourg, métropole plus expérimentée dans l'exercice de l'aménagement urbain.

Nous nous intéressons tout d'abord à la question de la concomitance, en termes de liens programmatiques et de chronologie, entre l'opération d'habitat participatif et le projet d'écoquartier.

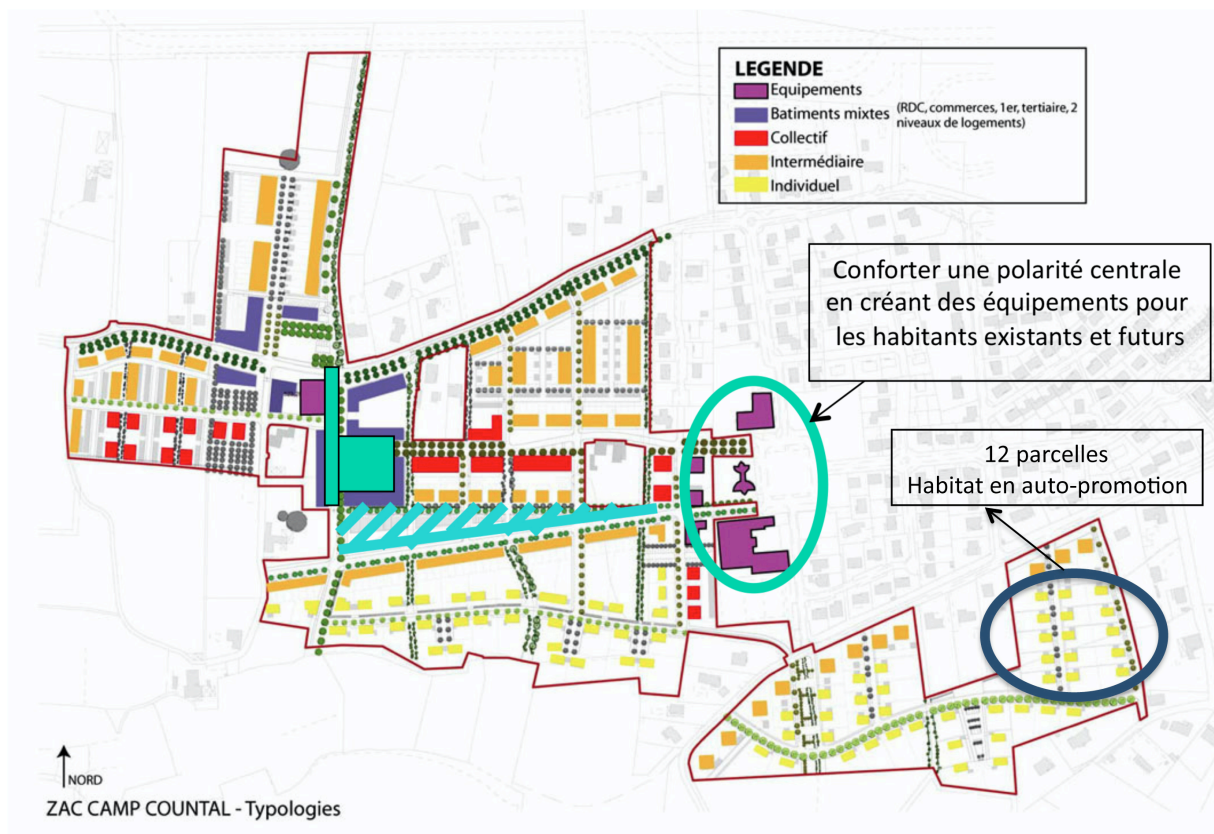
Le projet d'écoquartier du Séquestre, une commune de 1500 habitants à la périphérie d'Albi, vise à conforter un cœur de ville pour lutter contre l'étalement urbain et à permettre un doublement de la population en 10 ans. Dans un contexte de forte pression foncière, où l'ambition de densification urbaine reste néanmoins encore concurrencée par la maison individuelle, le projet urbain comprend la construction de 650 logements proposés à la propriété et à la location (maisons en bande, groupées, petit collectif en R+2) sur des parcelles de petite taille. Le souci de répondre aussi aux besoins des habitants déjà présents dans la commune conduit à réaliser dans un premier temps de nouveaux équipements publics, programmés pour être en mesure d'accueillir les nouveaux habitants.

Porté par un maire particulièrement engagé en matière de politique environnementale et de développement du monde coopératif et associatif, le projet urbain est très structuré en amont. Celui-ci tient ses fondements d'un important investissement de la municipalité dans l'élaboration de son PLU, l'un des premiers en France, et d'un Agenda 21. La maîtrise d'ouvrage urbaine technique est déléguée à la Sem 81 en 2004. Celle-ci intervient dans le périmètre d'une ZAC créée l'année suivante. La volonté d'associer la société civile à la définition du cadre de vie se manifeste alors par une logique de co-conception. Un comité de suivi d'habitants est surtout sollicité dans les phases amont entre 2004 et 2008 pour intervenir sur la pré-programmation urbaine et des intentions d'aménagement de l'écoquartier.

C'est dans ce contexte que la collectivité confie la réalisation de l'un des macro-lots à un groupe d'habitants sollicités à partir d'une annonce diffusée dans la presse locale. Au regard de la complexité d'autres formes juridiques, celui-ci se constitue en association d'auto-promoteurs en 2009. La Ville avait auparavant lancé un appel pour la conception-réalisation de maisons écologiques à faible coût auprès de groupements promoteur-architecte mais retient finalement la proposition d'un architecte, Max Faramond, qui explique au jury que ses promoteurs seront des habitants. Cette expérience participative, où les futurs habitants décident collectivement de l'aménagement du macro-lot et s'engagent avec l'architecte

dans la programmation, la conception et le suivi du chantier de leur maison, s'avère assez originale par rapport au fait qu'elle implique des ménages auto-promoteurs qui ne se connaissaient pas. Constitués en association, les habitants choisissent collectivement l'attribution des lots à construire. Ils travaillent avec leur architecte non seulement à l'élaboration du programme et des plans de leur logement, mais aussi à l'aménagement urbain et notamment aux espaces extérieurs du macro-lot (définition des voiries et cheminements). Ils choisissent les entreprises et suivent la réalisation de chaque maison. Ces habitants ne cherchaient au départ à partager un idéal de vie communautaire porté par des ambitions sociales et écologiques. Ils se sont néanmoins de plus en plus intéressés à l'éco-construction et ont endossé un rôle d'expert vis-à-vis des futurs auto-promoteurs sur le site. L'opération débouche en 2013 sur la réalisation de 7 maisons mitoyennes avec patio, à énergie passive. Elle permet aux auto-promoteurs, qui disposent pour la plupart de ressources financières modestes, d'accéder à la propriété à partir de 140.000 € (pour 80 m²).

Illustration 1 : Zac Camp Countal - Écoquartier du Séquestre, typologies habitat et équipements.



Source : D'après plan d'aménagement Ville du Séquestre, 2013.

Illustration 2 : Écoquartier du Sequestre : L'opération du macro-lot réalisé en auto-promotion, architecte Max Faramond



Source : LET, 2015.

L'écoquartier Maragon-Floralies à Ramonville Saint-Agne a eu pour point de départ la nécessité de répondre aux problèmes de logement des habitants de la Cité des Floralies, une copropriété très dégradée de 274 logements. L'opération immobilière se transforme en projet urbain durable avec la perspective de désenclavement d'un quartier en impasse qui, d'ici 2017, va être traversé par le prolongement d'une ligne de bus en site propre venant du métro toulousain et un ensemble d'équipements et d'activités économiques. Le projet vise aussi à conforter une centralité dans la ville autour d'un pôle commercial préexistant. Le site des Floralies était le seul encore disponible en cœur de ville pour accueillir de nouveaux logements dans une ville accusant un déficit en logements sociaux. Au-delà des ambitions de mixité sociale (30 % de logements à caractère social), de densification urbaine, de promotion des transports en commun, la municipalité accepte de mettre en place un cadre de travail participatif face à la forte mobilisation des habitants de la copropriété depuis plusieurs années pour obtenir la réhabilitation de celle-ci. Le maintien sur le site des propriétaires ou locataires aux revenus modestes, très attachés aux formes de sociabilité qu'ils ont développées dans leur résidence, est un engagement porté par le maire.

Face à la situation devenue rapidement critique d'une résidence construite en 1977 sur le modèle de l'« architecture proliférante » avec de graves malfaçons, la Ville sollicite un bailleur social local, la SA Les Chalets, en 2003 pour mettre en œuvre un plan de sauvegarde qui prévoit initialement la réhabilitation de l'ensemble. Les résultats d'un diagnostic technique, social et financier conduisent à abandonner cette perspective au profit d'une opération de reconstruction-démolition moins complexe et moins coûteuse. Les occupants auraient préféré une réhabilitation mais vont finalement accepter le principe de la reconstruction par un vote en AG au printemps 2007. L'importante activité associative développée par les habitants de la résidence pour contribuer à la réflexion sur l'avenir des Floralies en fait un des interlocuteurs incontournables pour la Ville et la SA Chalets dans la

démarche de restructuration du quartier. Celle-ci va cependant être menée selon des modalités différentes pour l'opération proprement dite immobilière, sous la responsabilité principale des Chalets, et pour celle concernant l'aménagement urbain du site, pris en charge par la ville qui bénéficie de l'assistance de la communauté d'agglomération. Sur le volet urbain, la ville et la maîtrise d'œuvre urbaine qu'elle choisit ont peu d'expérience en matière de participation citoyenne et s'en tiennent à un stade consultatif ; les habitants sont surtout sollicités sur un mode réactif à partir de la présentation de maquettes ou de plans masse sans avoir été associés en amont à la programmation. L'opération immobilière est en revanche organisée sur la base d'un dispositif de programmation et de conception visant la coproduction des logements (répartition entre les ménages, typologies, organisation interne, choix du dispositif de chauffage...) et des parties communes. Elle est conduite par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le domaine de l'habitat participatif. Celle-ci a été désignée par la SA des Chalets pour réaliser un ensemble de logements collectifs avec trois groupes d'habitants de la Cité des Floralies spontanément mobilisés autour du projet. La démarche se concrétise par la livraison des premiers logements, dont 14 sont réalisés dans le cadre d'une Société Civile Immobilière d'Accession Progressive à la Propriété (SCIAPP) et 70 autres dans le cadre d'un montage de Location Accession (PSLA).

Illustration 3 : Écoquartier Maragon-Floralies, Ramonville Saint-Agne : La résidence Le Lorient d'Europe accueillant la SCIAPP, SA des Chalets, architecte Studio K



Source : Studio K, avril 2015

L'écoquartier Danube est présenté comme la fabrication d'un nouveau "morceau de centre ville" au bord des anciens bassins du port de Strasbourg. Il s'inscrit dans le grand projet de développement "Strasbourg-Kehl" qui porte sur la reconquête de 250 hectares des friches portuaires en direction du Rhin. Les objectifs programmatiques reflètent la volonté de réaliser un quartier offrant une grande diversité fonctionnelle (équipements publics, bureaux, commerces, service, EHPAD, logements) et une mixité sociale. La velléité de la municipalité et de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) de stimuler la participation citoyenne repose sur l'idée que celle-ci constitue une clé de l'appropriation par les citoyens des évolutions des modes de vie liées au changement climatique et à la raréfaction des ressources.

Si l'expérimentation de nouveaux dispositifs participatifs a commencé à travers le développement des débats publics lors de la réalisation du tramway dans les années 90, le projet Danube est l'occasion pour la majorité municipale arrivée en 2008 après une alternance de droite, de mettre en application les deux principes clefs et interdépendants de

son programme, une gouvernance participative au service d'un développement urbain durable. Cette ambition, fortement soutenue par l'adjoint Vert à l'urbanisme, se concrétise par la requalification de l'opération Danube en un projet d'écoquartier et par la mise en place d'une démarche participative soutenue par un atelier d'urbanisme et des groupes thématiques de travail en 2008 pour préparer le cahier des charges de consultation d'aménageur.

Les associations jouent un rôle central dans la réalisation du projet. L'une d'entre elles, l'association Eco-Quartier Strasbourg, soumet à la Ville une proposition contenant des méthodes et outils de conduite de la démarche participative pour le projet Danube. La ville s'en inspire. Elle se laisse également convaincre de réserver des terrains de la ZAC pour la construction de logements en autopromotion. L'association accompagne alors plusieurs initiatives citoyennes qui débouchent sur la réalisation de deux projets. L'opération Ecoterra, encadrée et portée par Habitat de l'III (société coopérative d'HLM), comprend 13 logements en accession sécurisée. Les habitants sont surtout associés dans les phases de conception. Le collectif E-Zero, constitué en association de droit local, réalise 4 logements. En qualité de maître d'ouvrage, il prend en charge le montage et la programmation, ainsi que le choix de la maîtrise d'œuvre.

Illustration 4 : Écoquartier Danube, Strasbourg : L'opération d'habitat participatif « Ecoterra », société coopérative d'HLM Habitat de l'Ile, DWPA architectes



Source : LET, 2015.

La lecture transversale des projets permet de voir dans la concomitance entre opération urbaine et opération de logements un prolongement de la volonté politique de s'appuyer sur des processus participatifs dans la poursuite d'objectifs liés au développement durable. D'une certaine façon, l'habitat participatif n'existerait pas dans ces opérations urbaines sans un engagement réitéré des maîtres d'ouvrage urbains dans des formes d'expérimentations portant sur le montage et la gouvernance des projets. On constate alors que l'enchaînement des projets et l'adaptation des pratiques ne s'opèrent pas toujours de l'échelle urbaine vers celle de l'îlot ou de la parcelle. Si c'est encore le cas dans l'opération du Séquestre où le fait de concéder le macro-lot aux habitants constitue une sorte d'aboutissement des démarches initiées par la municipalité au moment de l'élaboration du PLU, on observe le mouvement inverse dans l'opération de Maragon-Floralies. Celle-ci

montre comment les problèmes de la copropriété dégradée et la mobilisation de ses habitants incitent la collectivité et son maître d'ouvrage associé à élargir le périmètre de leur action et à mettre en place une démarche plus collaborative pour la transformation du quartier. L'opération d'habitat participatif a un rôle structurant dans le projet urbain, et tend à élever le niveau d'ambition poursuivi par la collectivité en matière de participation citoyenne et de développement durable. A Strasbourg, c'est l'engagement des associations pour une amélioration de la qualité du cadre de vie qui concrétise la démocratisation du pilotage de l'opération urbaine. Certes, la municipalité affichait déjà la volonté d'accorder un rôle essentiel à la participation dans la fabrication et la gestion de la ville, sans toutefois en localiser la mise en application concrète. C'est l'association Eco-Quartier qui fournit la méthodologie et les outils pour hisser cette politique à un niveau opérationnel.

L'historique du projet urbain et l'existence d'une mobilisation citoyenne, organisée ou non en association, contribuent à structurer les dispositifs participatifs. Ces différentes expériences montrent que les acteurs du projet interagissent différemment selon leur niveau de compétences et leur capacité à identifier les qualifications nécessaires à la conduite des projets, ce qui peut conduire à certains décalages entre la façon dont la participation s'organise entre différentes échelles d'opérations, mais aussi à des ajustements. Différents types d'acteurs peuvent prendre en charge l'organisation et l'accompagnement des opérations d'habitat participatifs. Pour le Séquestre, l'architecte-maître d'oeuvre a eu un rôle prépondérant dans le montage et la mise en place des premières étapes du projet. À Ramonville-Saint Agne, le bailleur et l'association jouant le rôle d'AMO ont porté l'expérimentation. Dans le cas de l'opération Danube, l'association ÉcoQuartier Danube inspire fortement les choix méthodologiques de la communauté urbaine de Strasbourg.

La participation citoyenne : nouveaux enjeux organisationnels et partenariaux pour la maîtrise d'ouvrage urbaine

Les imbrications et articulations entre habitat participatif et opération urbaine illustrent bien le rôle que la culture politique et professionnelle locale peut jouer dans la production de logements sous des modalités plus participatives. Cette culture explique cependant davantage la réceptivité dont font preuve les collectivités que leur réelle capacité à accompagner et à encadrer les initiatives d'autopromotion.

On constate dans l'opération au Séquestre que les structures de pilotage et de suivi d'ensemble bien identifiables au début du projet ont eu tendance à disparaître ou à être moins formalisées à partir de l'entrée dans la phase de réalisation de la ZAC. Ce phénomène peut être lié à l'absence de qualification professionnelle pour aider la maîtrise d'ouvrage urbaine à conduire des dispositifs de concertation ou de coproduction. Lors du projet de logements réalisé en autopromotion, les habitants se sont trouvés seuls face à l'architecte, et techniquement très démunis pour exprimer leurs attentes et définir un programme, alors que les expériences de ce type qui se succèdent depuis cinq ans en France, montrent l'importance pour les habitants de disposer de certaines qualifications en interne ou d'être accompagnés par un professionnel pour définir et suivre "leur commande" (Devaux, 2013). Ils ont ainsi dû abandonner certains éléments de projet, portant en particulier sur des espaces ou équipements partagés, faute d'une bonne anticipation de leur coût. La Sem

n'avait pas été mandatée pour assurer ce rôle d'accompagnateur, même si elle a dû finalement intervenir pour sortir d'une impasse.⁷ Le macro-lot avait été, en effet, retiré du périmètre de la ZAC, initialement pour favoriser la co-production entre l'architecte et les habitants.

La réalisation d'un habitat coopératif participatif dans le cadre de l'opération Maragon-Floralies a pu bénéficier d'une démarche plus encadrée. Le choix de la procédure d'aménagement, un Programme d'Aménagement d'Ensemble, a été guidé par la volonté d'accélérer le processus de projet face à la dégradation de la copropriété. Sur le plan financier, la SA des Chalets a pu proposer aux habitants sans apports financiers une accession très progressive à la propriété.⁸ Sur le plan méthodologique, le maître d'ouvrage, promoteur et bailleur, a sollicité un « tiers extérieur », l'association AERA (Association pour l'Éducation et la Recherche en Architecture), avec laquelle il avait déjà collaboré sur d'autres projets⁹. Le travail avec les habitants s'est structuré sur la base de trois groupes de personnes distincts : propriétaires-bailleurs, propriétaires-occupants et accédants, accédants et locataires de logement social. Le dispositif de « programmation participative » de l'AREA a consisté à organiser deux réunions plénières de présentation de la méthode, suivies de dix réunions de groupe portant plus spécifiquement sur la programmation. Cette phase a duré 6 mois, elle a été suivie d'une consultation de maîtres d'œuvre qui devait travailler avec chacun des trois groupes constitués sur trois opérations immobilières distinctes.

Des difficultés sont cependant apparues en raison d'un manque de lisibilité de la construction de certaines décisions et de leur portage, entre AREA et les Chalets. Certains habitants n'ont par exemple pas compris pourquoi d'une séance à l'autre, des attentes qu'ils avaient formulées pour l'aménagement des abords et qu'ils pensaient acquises, avaient été remises en question à l'étape suivante sans que les explications données leur paraissent très convaincantes. Les habitants interrogés regrettent aussi qu'il n'y ait pas eu assez de transversalité dans les réflexions menées entre les groupes à propos des espaces extérieurs et des services à partager afin de continuer à faire vivre "l'esprit des Floralies". Ils ont eu le sentiment que chaque groupe avait fait son propre petit projet. Le fait que les Chalets aient choisi trois maîtres d'œuvre différents qui n'avaient pas tous les mêmes prédispositions en matière de démarches participative¹⁰ a pu accentuer ce phénomène. Mais il semblerait aussi qu'il y ait eu peu de collaboration entre l'AERA, chargée de la participation habitante sur le volet immobilier, et l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine, Urbane, qui intervenait avec une mission de "concertation" pour la définition du projet urbain d'ensemble. Si la Ville a suivi de près l'opération de reconstruction-démolition, les modalités d'articulation entre les projets immobiliers et le projet urbain n'ont pas toujours été très explicites.

⁷ La définition par les habitants de l'aménagement des voiries au sein du macro-lot s'est écartée du schéma initial conçu par le bureau d'études urbaines en amont de l'opération. Elle a engendré un coût supplémentaire dans la réalisation des réseaux, que la Sem a finalement accepté de supporter jusqu'à l'acquisition des parcelles.

⁸ Cette approche a été juridiquement assurée par la mise en place d'une SCIAPP (Société Civile Immobilière d'Accession progressive à la Propriété).

⁹ L'association AERA est, selon ses instigateurs, *"une structure de recherche, d'édition, de débat public et de programmation expérimentale dans les domaines touchant à l'architecture et à la ville"*. Fondée en 1991, elle a créé en 2000 le Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville à Toulouse et développe depuis 2004 avec le soutien d'organismes publics et privés, des programmes expérimentaux de logements sociaux coopératifs.

¹⁰ Les habitants ont été consultés pour le choix des équipes de maîtrise d'oeuvre. Ceux de la SCIAPP ont proposé un architecte habitué à mener des démarches participatives, ce qui n'était pas le cas des deux autres.

L'accompagnement des opérations d'autopromotion strasbourgeoises est organisé sur plusieurs niveaux. La CAUE 67, à qui la CUS a confié une mission d'assistance « autopromotion », conseille les groupes d'habitants au montage de leur projet. La présence de l'association Eco-Quartier, dont les activités se situent dans le domaine de l'information et du conseil pour promouvoir la construction de logements en autopromotion, renforce les capacités d'assistance sur le territoire de métropole. L'association continue d'ailleurs à élargir les services proposés aux groupes d'habitants, notamment dans le domaine de la gestion de copropriétés.

Une des raisons de la présence de l'association Eco-Quartier dans l'Atelier de projet, instance de coproduction et de consultation du projet Danube, est d'assurer une articulation structurelle entre les opérations particulières, dont celles d'autopromotion et le projet urbain. Cette intention est aussi inscrite dans le cahier des charges qui encadre la délégation de la maîtrise d'ouvrage urbaine opérationnelle à la SERS (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Strasbourgeoise). L'aménageur a ainsi l'obligation de recruter dès le début un « pool » de futurs constructeurs, dont des groupes d'autopromotion.

Afin d'assurer une montée en compétence des services municipaux et d'accroître la portée des expériences à l'échelle de la métropole, la CUS et la Ville se sont dotées d'un service transversal « Projet urbains ». Une des missions de cette structure est d'accélérer le développement de l'autopromotion et de l'habitat participatif. Ainsi, la collectivité procède à un repérage du foncier susceptible d'intéresser les groupes de futurs auto-promoteurs. Elle organise ensuite des consultations auprès de ces groupes pour sélectionner les projets les mieux structurés et aider à l'acquisition de terrains. Le soutien politique à l'autopromotion s'est aussi traduit à partir de 2009 par la définition d'objectifs quantifiés : la stratégie de développement urbain de la ville prévoit qu'environ 10 % de la superficie des projets d'aménagement doivent être systématiquement réservés à de tels programmes.

Des difficultés pour assurer l'articulation entre l'opération d'habitat participatif et le projet urbain sont donc apparues dans certaines collectivités. Au Séquestre, le groupe d'habitants en auto-promotion n'a pas pu bénéficier d'une véritable AMO pour les aménagements urbains du macro-lot concerné ; la mission de l'architecte désigné pour les logements n'incluait pas une mission de maîtrise d'œuvre urbaine, la Sem n'avait pas non plus de mandat pour intervenir sur cette partie du projet urbain. De même, le bureau d'études urbaines chargé de la maîtrise d'œuvre urbaine ne pouvait, pour des raisons procédurales, prolonger sa mission pour gérer ces articulations urbaines.

A Ramonville Saint-Agne, c'est la collaboration entre l'AMO programmation pour la SCI APP et la maîtrise d'œuvre urbaine, dont la mission comprend la mise au point d'une « méthode de concertation » tout au long du projet urbain, qui a fait défaut. L'AMO pour l'habitat n'a en fait pas été intégrée dans un management de projet participatif d'ensemble et transversal aux différentes opérations. Cela a eu pour effet que les habitants qui participent au projet urbain, sont principalement ceux qui sont déjà sur place. Les habitants ne comprennent pas non plus le différentiel dans l'intensité participative entre les opérations d'habitat et celle d'urbanisme.

Tout l'intérêt de mettre en place une coordination générale de la démarche de projet urbain participative, pour rendre cohérente les différentes initiatives propres à chaque opération, apparaît à travers la gouvernance partenariale organisée par la CUS à Strasbourg.

Celle-ci a continué à porter le projet avec l'atelier de projet urbain (collectivité politique et citoyenne), y compris après la désignation de l'aménageur.

Illustration 5 : *Écoquartier Danube, Strasbourg : Le processus de coproduction avant la désignation de la maîtrise d'œuvre urbaine*

Organisation de la gouvernance



Source : Document SERS-CUS, Atelier projet, séance plénière du 10 février 2010

Conclusion

On constate donc à quel point le renouvellement des pratiques et de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine, face aux ambitions en matière de participation, est encore opéré de façon partielle et limitée dans le temps par certaines collectivités. La diffusion et *in fine* la pertinence de pratiques participatives dépend aussi du pilotage de la transversalité. Ainsi la mise en cohérence des postures vis-à-vis des habitants, quelles que soient les opérations, est un enjeu important. Même si les intensités de l'implication des habitants peuvent varier, les règles du jeu (processus de décision, c'est-à-dire, modalités de prise en compte des contributions des habitants) doivent être claires et partagées au sein de la maîtrise d'ouvrage urbaine, et en particulier des acteurs politiques et techniques qui pilotent le projet.

Par exemple, la capacité de la maîtrise d'ouvrage urbaine à être en mesure d'articuler et de mettre en cohérence les démarches participatives engagées au niveau du projet d'urbanisme avec celles organisées à l'échelle des logements, apparaît comme une des conditions pour que ce type d'opération immobilière ait l'impact souhaité sur le développement de modes de vie urbains plus soutenables à l'échelle du quartier, voire au-delà. Cela ne signifie pas forcément qu'il faille atteindre un niveau minimal de "coproduction" sur tous les aspects du projet urbain mais il paraît nécessaire de pouvoir inscrire les différentes actions engagées à l'occasion de l'élaboration d'un écoquartier, en cohérence avec les objectifs généraux poursuivis. L'articulation des démarches opérationnelles peut avoir un effet d'entraînement et de renforcement, comme nous l'avons vu à Strasbourg et partiellement à Ramonville Saint-Agne. A l'inverse, son insuffisance sur des aspects clefs du projet urbain peut avoir un effet démobilisateur, et empêcher l'effet moteur recherché dans l'appropriation du quartier. Les trois opérations présentées dans cet article mettent à ce titre en évidence la question de la qualification des acteurs de l'aménagement et de la

construction qui doivent être en mesure d'instruire et d'accompagner les demandes portées par les habitants dans toutes leurs transversalités, et dans la durée.

La pérennisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine publique dans ses déclinaisons politiques, techniques mais aussi citoyenne tout au long du projet apparaît à ce titre comme déterminante. Or un tel enjeu n'est pas toujours perçu aujourd'hui par nombre de collectivités y compris par les plus structurées, qui n'hésitent pas à s'effacer en amont de l'élaboration d'un projet derrière leurs mandataires traditionnels comme les sociétés mixtes d'aménagement, voire à disparaître derrière des opérateurs aménageurs-promoteurs dans le cadre d'Appels à Manifestations d'Intérêt. En se dessaisissant ainsi de leurs prérogatives vers des acteurs privés pour définir les activités à accueillir sur leur territoire, elles semblent se départir de leur rôle de garante et d'animatrice d'un débat sur le bien public et les éco-responsabilités à partager.

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage urbaine publique en France reste incontournable, et même de plus en plus plébiscité par un nombre croissant d'aménageurs et de promoteurs à cet égard. Dans quelle mesure les collectivités en ont-elles pleinement conscience, mais aussi s'en donnent-elles les capacités ? Si certaines pensent pouvoir se désengager de leurs prérogatives, en termes de portage politique, technique ou financier de projets urbains, la participation citoyenne suppose de nouvelles formes d'exercice de compétences et de responsabilisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine pour animer un système d'acteurs diversifié. Celle-ci est la mieux à même de porter la mémoire des projets, une définition et une construction collective du bien commun au nom de la transition écologique, dans le cadre d'une programmation urbaine qui se co-élabore dans la durée, ce à quoi les opérateurs privés sont rarement disposés. La complexité des processus de mutation urbaine, la nécessité de pouvoir différer certains aménagements pour, par exemple, les coproduire avec les futurs habitants, suppose le renoncement à une rentabilité financière élevée et à court terme que recherchent souvent les actionnaires des investisseurs privés.

La puissance publique reste la plus à même à défendre l'expression de valeurs sociales et symboliques propres à chaque territoire. Elle doit apprendre toutefois à s'exprimer non seulement à travers différents organismes institutionnels mais aussi en fédérant les groupes d'initiatives citoyens. Ces derniers s'avèrent souvent particulièrement efficaces pour soutenir les valeurs du développement durable dans toutes leurs transversalités, accroître les niveaux d'ambitions à ce sujet, et contribuer à renforcer la légitimité de la collectivité au sens large.

Bibliographie

Baqué Marie-Hélène, Carriou Claire, « Participation et politiques du logement en France. Un débat qui traverse le XXe siècle », dans Baqué Marie-Hélène et Sintomer Yves (dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 155-174.

Baqué Marie-Hélène, Biau Véronique (dir.), *Habitat alternatif : des projets négociés ?*, rapport de recherche, PUCA, 2010.

<http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-habitat-alternatif-projets-negociés.pdf>

Berke Philip R., "Does sustainable development offer a new direction for planning ? Challenges for the Twentieth-first Century", *Journal of Planning Literature*, Vol. 17, n°1, 2002, p. 21-36.

Bresson Sabrina, Tummers Lidejewij, "*L'habitat participatif en Europe. Vers des politiques alternatives de développement urbain ?*", *Métropoles*, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 24 février 2015.

Darroman Mélanie, *Renaissance de l'habitat participatif en France : de nouvelles formes négociées de fabrication de la ville*, Doctorat en sociologie, Université de Bordeaux, 2014.

Devaux Camille, *L'habitat participatif. De l'initiative habitante à l'action publique*, Presses Universitaires de Rennes, collection Géographie sociale. 2015 (a).

Devaux Camille, « L'habitat participatif : d'une greffe à un noyau des écoquartiers », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°2 | Septembre 2015, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 17 mai 2016 (b).

<https://developpementdurable.revues.org/10879>

Gardesse Camille, Zetlaoui-Léger Jodelle, "Citizen participation: an essential lever for urban transformation in France", dans Brownill Sue, Bradley Quentin, *Neighbourhood Planning and Localism: Power to the People?*, Bristol, Policy Press, 2017, p. 199-214.

Grudet Isabelle (dir.), Heland Laure, Decup-Pannier Benoîte, Roudil Nadine, Morelli Roberta, *L'habitant et la fabrication énergétique des écoquartiers. Processus, conception, réception*, rapport de recherche, Ministère de la Culture et de la communication, 2016.

Idt Joël, « Quand le niveau technique de l'urbanisme opérationnel structure la régulation politique de l'action publique urbaine. Le cas des projets d'aménagement urbain », *RIURBA*, n°1, 2015.

<http://riurba.net/Revue/quand-le-niveau-technique-de-lurbanisme-operationnel-structure-la-regulation-politique-de-laction-publique-urbaine-le-cas-des-projets-damenagement-urbain/>

Lucan Jacques, *Où va la ville aujourd'hui ? Formes urbaines et mixités*, Paris, Éditions de la Villette, 2012.

Renaud Vincent, « Les conceptions techniques innovantes face aux règles d'usage des habitants : enquête sur un bâtiment écologique emblématique de l'écoquartier De Bonne à Grenoble », dans Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, p. 34-38.

Zetlaoui-Léger Jodelle (dir.) avec Fenker Michael, Thonnart Armelle et la coll. de Leonet Jennifer, *Les démarches processus, procédures dans les premiers projets d'écoquartiers en France*, rapport de recherche, LET- Umr Cnrs 7218, 2014, 207 p.

<http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-du-club-ecoquartier/annee-2014/041----/rubrique26005.html>

Zetlaoui-Léger Jodelle (dir.) avec Fenker Michael, Gardesse Camille, Grudet Isabelle, Heland Laure, Weber Bendicht, *La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, (mandataire Lab'Urba), rapport de recherche dans le cadre du programme Concertation, Décision, Environnement (CDE - 2^e phase), du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie, en collaboration avec La Cambre-Horta faculté d'architecture de l'ULB, la SCET (groupe CDC), les associations 4D et Robin des Villes, 2013, 2 volumes.

<http://www.concertation-environnement.fr/index.php/13-apr/apr-en-cours/100-2009-04>